



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.52*

(COM.III)

19 septembre 2005

Original espagnol

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le **COSTA RICA****

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	II	Sciences exactes et naturelles
Programme :	II.2	Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable
Sous-programme :	II.2.2	Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable
Résolution (33 C/5 par. n°) :	02220	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	Aucune incidence budgétaire	
Source de financement proposée par l'auteur :	Ressources extrabudgétaires	

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Paragraphe (a) - **Ajouter un alinéa (x) libellé comme suit :**

de donner suite au paragraphe 55 (a) du Plan d'action de Doha adopté au deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine en vue de créer un Fonds de coopération Sud-Sud

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

** Le Costa Rica informe la Conférence générale qu'il présente ce projet de résolution en tant que Président du « Groupe des 77 et Chine ».

pour la science et la technologie qui permettrait d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de coopération dans ce domaine visant à : faciliter l'intégration d'une stratégie de développement dans les politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation ; renforcer les capacités en science et technologie ; développer la fonction de consultation pour l'élaboration de politiques et l'échange de données d'expérience et de pratiques d'excellence ; créer des réseaux de centres d'excellence dans les pays en développement pour assurer la résolution des problèmes ; et faciliter l'échange d'étudiants, de chercheurs, de scientifiques et de techniciens entre pays en développement.

Note explicative :

Au seuil du troisième millénaire, le Sud est confronté à d'importants défis dans les domaines de la science et de la technologie. Pénurie d'eau, contamination de bassins versants, désertification croissante, épuisement des ressources naturelles et appauvrissement de la couche d'ozone sont autant de défis à relever pour parvenir à un développement durable. Cette situation rend les pays du Sud encore plus vulnérables face aux catastrophes naturelles car la plupart d'entre eux n'ont ni les moyens financiers et humains, ni les politiques appropriées pour prévenir ces catastrophes et en atténuer les effets.

Malgré ces insuffisances, de nombreux pays en développement ont accompli, grâce à des politiques de recherche appropriées et de meilleures pratiques, d'importants progrès dans différents secteurs de la science et de la technologie, ce qui a créé les conditions d'une coopération horizontale permettant aux pays en développement de favoriser, dans le respect de leurs caractéristiques, langues et coutumes propres, la transmission du savoir et de faciliter son assimilation. Les pays bénéficiaires disposent ainsi d'une capacité scientifique et technologique installée, compétente et innovante.

Toutefois, s'ils possèdent ce potentiel humain de coopération Sud-Sud, les pays en développement n'ont pas les moyens financiers qu'exige un tel échange. L'intention est d'utiliser des fonds extrabudgétaires pour créer un Fonds de coopération Sud-Sud qui leur permette de disposer des ressources financières nécessaires à l'instauration d'une coopération triangulaire associant l'UNESCO qui jouerait un rôle de facilitateur, d'innovateur et de catalyseur de la coopération Sud-Sud et deux pays en développement, l'un bénéficiant de la coopération proposée par l'autre.

Les objectifs visés ici sont le renforcement des capacités en science et technologie ; l'offre de conseils en matière d'élaboration de politiques et l'échange de données d'expérience et de pratiques d'excellence ; la création de réseaux de centres d'excellence dans les pays en développement pour assurer la résolution des problèmes ; et la facilitation de l'échange d'étudiants, de chercheurs, de scientifiques et de techniciens entre pays en développement.